

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 51 titulaires, 2 suppléants, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelynne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maité POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelynne BALLIHAUT



Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS (excusé), Claude LACOUR (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 31-180412-SET

GROUPEMENT DE COMMANDES : CONTRÔLES TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES

M. AURISSET indique que le contrat pour les Contrôles Techniques Règlementaires est arrivé à son terme et qu'il est nécessaire de contractualiser avec un nouveau prestataire avant la fin du premier semestre de l'année en cours.

Aussi, comme cela avait été fait à la CCPO avant le 1^{er} janvier 2017, il apparaît opportun de proposer une consultation groupée avec les communes, et quelques établissements publics associés, qui rempliraient les conditions (pas de contrat en cours ...) et souhaiteraient y participer. Cette démarche permettrait ainsi de faire bénéficier l'ensemble des participants d'économies d'échelle intéressantes.

Un courrier sera adressé par la CCHB aux communes et établissements publics concernés, les invitant à se prononcer par délibération, dans un délai ferme et définitif (avant la mi-mai). Ils devront aussi retourner un dossier technique complété.

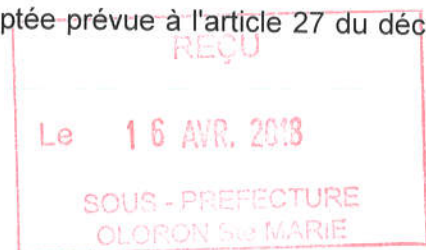
Dans le cadre de cette procédure, l'article 12 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 prévoit :

- La signature d'une convention constitutive de groupement
- La désignation d'un coordonnateur : la Communauté de Communes du Haut-Béarn
- Si nécessaire, la création d'une commission d'appel d'offres. Notre représentant pourrait être M. Bernard AURISSET, la commission étant présidée par le représentant du coordonnateur.
- Chaque membre du groupement signera son propre marché avec le prestataire retenu.

La procédure sera engagée dans le cadre de la procédure adaptée prévue à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation relative aux Contrôles Techniques Règlementaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires, notamment à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et la signature du ou des marchés,
- **DESIGNE** M. AURISSET en tant que Membre et Président de la Commission d'Appel d'Offres, si nécessaire,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE